

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS.  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 437.

LUNDI.

29 AOUT 1831

### INTERIEUR.

BRUXELLES, 27 août.

#### REFUS DE L'ÉVACUATION DU CAPITAL-DAM ET DU VERLAAT, ET ÉTAT DES HOSTILITÉS DANS LES FLANDRES.

M. le ministre de la guerre ayant fait faire par le général commandant la 1<sup>re</sup> division militaire l'invitation au général hollandais de Kock d'évacuer le Capitalen-Dam et le Verlaat, le 21 du courant, le lieutenant-général de Kock a fait parvenir au ministre de la guerre la réponse suivante :

Quartier-général à Postbourg, 21 août 1831,  
huit heures du soir.

M. le commandant,

M. le commandant des troupes de S. M. le roi dans le quatrième district de la Zélande, vient de me remettre votre lettre de ce jour, n° 3361, par laquelle vous le priez de donner les ordres nécessaires pour que les troupes de S. M. évacuent les écluses du Capitalen-Dam et du Verlaat.

En réponse à cette lettre, j'ai l'honneur de vous donner connaissance que je n'ai reçu de mon gouvernement d'autres ordres que de faire cesser les hostilités et de me conformer au contenu du protocole n° 31 de la conférence de Londres, en date du 6 août dernier, dans lequel il est dit qu'il était convenu que les troupes ne franchiraient pas les anciennes frontières de la Hollande.

Je ne sais pas si la convention du 13 de ce mois, dont vous faites mention, change ces dispositions, cette pièce ne m'étant pas parvenue; mais, comme les écluses susdites se trouvent sur l'ancien territoire hollandais, je crois remplir les intentions de mon roi et de la conférence en ne faisant point évacuer ces deux points, et je me flatte que ces raisons feront naître chez vous la même persuasion.

Le lieutenant-général commandant en chef les troupes de Zélande. De Kock.

Pour copie conforme :

Le colonel commandant, *ad interim*, la 1<sup>re</sup> division militaire de l'armée des Flandres,

M. J. MOYARD.

Cette lettre est une nouvelle preuve de la mauvaise foi que les Hollandais mettent dans leurs engagements, et du peu de respect qu'ils montrent pour l'exécution de la convention conclue le 13 de ce mois, entre l'armée hollandaise et l'armée française. La prétention que le général de Kock fait valoir aujourd'hui, en se couvrant du nom de son gouvernement, est tellement contraire à la lettre et à l'esprit de toutes les conventions qui ont eu pour objet un armistice entre la Hollande et la Belgique, depuis le mois de novembre jusqu'à ce jour, que nous ne pouvons concevoir comment le gouvernement hollandais a pu transmettre au général de Kock les instructions dont ce général fait mention dans sa lettre.

La Belgique et la Hollande, en cessant les hostilités, continuent à rester placées sous l'empire de la suspension d'armes conclue le 21 novembre 1830, et par suite de laquelle les troupes belges et hollandaises doivent conserver ou reprendre respectivement les positions qu'elles avaient le 21 novembre à quatre heures. Or, à cette époque, les troupes belges occupaient le Capitalen-Dam et le Verlaat.

Les puissances se sont portées garantes de ces engagements, et la conférence de Londres les dénouerait aujourd'hui si elle permettait aux troupes hollandaises d'occuper des positions qui étaient entre les mains des Belges au 21 novembre, sous prétexte que ces positions seraient comprises ou pourraient être comprises dans le territoire hollandais, puisqu'il a été dit expressément que la ligne tracée pour la suspension d'armes ne préjuge en rien la question de la délimitation définitive des deux pays.

Le gouvernement hollandais n'a donc pu être autorisé par la conférence à donner à un de ses généraux des instructions qui tendraient à trancher, dès à présent, la question de territoire, qui attend encore les négociations des commissaires belges et hollandais. Ainsi la Hollande, seule, juge et partie, s'adjuge elle-même des portions de territoire dont elle ne s'est mise en possession qu'en violant l'armistice conclu sous la médiation des cinq puissances; au moment même où les cinq puissances, qui se sont engagées à maintenir l'armistice, exécutent aujourd'hui leur engagement par les troupes du roi des Français, qui sont venues en Belgique au nom de la conférence.

Cependant le lieutenant-général de Kock invoque, dans sa lettre, une disposition d'un protocole n° 31 de la conférence de Londres, en date du 6 août, d'où il extrait les expressions *frontières de la vieille Hollande*. Le gouvernement belge n'a aucune connaissance de ce protocole, qui d'ailleurs, s'il existe, ne peut être entendu dans ce sens. Et, en effet, ce serait mettre la conférence en contradiction avec elle-même; car, si la question de limites est dès à présent tranchée au pro-

fit de la Hollande, à quoi bon négocier encore et envoyer des plénipotentiaires, comme le demandent les puissances.

Il est évident que le gouvernement hollandais n'a pu se méprendre de bonne foi sur le sens de la disposition de la conférence, et que l'occupation du Capitalen-Dam et du Verlaat est une véritable continuation des hostilités. Il y a peut-être lieu de croire que le roi Guillaume a l'intention de prolonger la campagne, en voyant les armemens qu'il renforce et maintient sur nos frontières; il y a plus, les hostilités sont de fait reprises sur plusieurs points des Flandres.

— Les rapports parvenus ce matin au gouvernement confirment ce qui a déjà été dit dans plusieurs journaux des continuelles violations de l'armistice commises par les Hollandais. Les polders de nouveau inondés sur plusieurs points des deux Flandres, les hostilités reprises sur d'autres, et la libre navigation de l'Escaut rendue illusoire par les vexations auxquelles nos navires sont en butte de la part de l'escadre hollandaise; voilà les faits par lesquels la Hollande répond à la sommation de la conférence: voilà les faits qui témoignent de sa bonne foi et de son désir d'en venir à un arrangement définitif des affaires des deux pays. Le gouvernement, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, sent les obligations qui lui sont imposées dans ces graves circonstances. Il ne négligera aucun soin pour obtenir promptement la solution des difficultés qui surgissent incessamment par suite de la conduite déloyale des Hollandais. Nous pouvons assurer que les différends faits signalés par les journaux, et que des rapports officiels sont venus depuis confirmer, sont, en ce moment, l'objet de communications diplomatiques.

— On lit dans l'*Escaut* :

« Le général Chassé a retenu avant-hier trois bateaux chargés de charbon, qui étaient destinés pour Anvers, et les a fait décharger à la citadelle; néanmoins il a payé la valeur du charbon.

« Il paraît qu'il songe à faire ses provisions pour l'hiver; mais elles pourraient bien devenir inutiles. »

— On lit dans le *Politique* :

« M. le colonel Isebrant, de Dendonck, appelé au commandement militaire de la province de Liège, est entré aujourd'hui, 26 août, dans l'exercice de ses fonctions. »

— Nous apprenons que le colonel Vandembroek, qui naguère a si bien soutenu l'honneur de nos armes dans la province de Limbourg, vient d'être élevé au grade de général de brigade. Cette nomination a été accueillie dans la ville de Ruremonde, où réside le général, avec les marques du plus vif contentement. On nous assure que M. Vandembroek avait refusé, avant la dernière guerre, d'accepter ce grade, pour ne pas figurer dans des promotions qui étaient alors prodiguées sans discernement.

— M. Dewandre, auditeur-militaire de notre province, appelé par le gouvernement aux fonctions de secrétaire près la commission d'enquête chargée d'examiner les opérations de l'armée de la Meuse, est parti ce matin pour rejoindre la commission. Nous félicitons le gouvernement du choix qu'il a fait.

— Le premier ban de la garde civique va de nouveau être mobilisé, et toute l'armée sera campée dans les premiers jours de septembre.

— On parle de l'entrée au service belge de plusieurs généraux et officiers français.

Nous l'avons déjà dit, le sort du pays dépend des choix qui vont sortir de l'urne électorale. Ces choix promettent d'être bons. Le patriotisme qui distingue en général les électeurs de cette province nous confirme dans cet espoir. Tous sauront faire à leurs intérêts particuliers le sacrifice de deux jours d'absence du foyer domestique.

Pour que les députés à envoyer à la chambre représentent réellement l'opinion de la majorité des électeurs, il est nécessaire que ceux-ci soient *tous* présents aux lieux où doit s'engager la lutte. C'est là le seul moyen de déjouer les intrigues des partis et de préparer le triomphe des doctrines sages et pacifiques qui sont destinées à devenir la règle de notre société.

(*Politique.*)

— On lit dans l'*Indépendant* :

Ostende, 25 août :

Dans votre n° 109, du 23 de ce mois, vous annoncez que des lettres d'Ostende parlent d'une conspiration découverte contre notre bon roi Léopold, où il ne s'agissait de rien moins que de l'assassiner. Je puis vous dire, avec assurance, qu'aucun habitant de cette ville n'a débité pareille fiction; de sorte que ce ne peut être que quelque méprisnable anonyme qui ait voulu de nouveau rallumer le feu de discorde parmi les paisibles citoyens. Il serait à désirer que les journaux n'accueillissent pas si légèrement des articles dénués de toute vraisemblance, et surtout votre estimable feuille, monsieur, qui jouit à juste titre de la confiance du public.

Veillez, s'il vous plaît, insérer ces lignes dans un de vos prochains numéros, etc.

Un Ostendais.



— Voici les dernières nominations faites dans l'armée :

*Première division d'infanterie*, 2<sup>e</sup> brigade, le général Malherbe ; nous ne connaissons pas les régimens qui composent cette brigade.

*Deuxième division*, 1<sup>re</sup> brigade, composée du premier régiment de chasseurs, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> de ligne, le général Tabor.

*Même division*, 2<sup>e</sup> brigade, 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de ligne, le général Clump.

Le colonel Nypels commandera une brigade à Liège ; il est déjà parti pour cette destination.

— Une nouvelle machine à bras qui bat jusqu'à 50 gerbes de blé par heure, et d'un prix très-modique, attire tous les jours les curieux à la fabrique d'instrumens agricoles Durand, rue Traversière-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 29, à Paris, où l'on voit également fonctionner le moulin à blé portatif ; cette usine domestique est aussi de la plus haute importance aux cultivateurs.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Une députation de la régence vient de partir pour Bruxelles, à l'effet de remercier le roi d'avoir bien voulu la rappeler à l'administration de la ville de Gand. Cette députation se compose de MM. Ch. d'Hane de Steenhuyse, van Toers, Jean Rosseel et Huytens-Kerremans. »

— Nous apprenons que M. le colonel Moyard, commandant *ad intérim* l'armée des Flandres, a envoyé un parlementaire au général commandant les troupes hollandaises, pour l'inviter à faire cesser toute violation du territoire, et les vexations dont nos compatriotes sont accablés, le prévenant qu'en cas de récidive, il usera de représailles. (*Moniteur*.)

— Nous ne pouvons passer sous silence la belle conduite de M. Dardenne, ancien capitaine, né belge, qui se conduisit si vaillamment contre les Hollandais au passage du canal de Louvain à Malines, en 1794. Ce fait d'armes est mentionné d'une manière honorable dans *les Fastes de la gloire Française*.

A la reprise des hostilités, ne consultant que son patriotisme, il se présenta à M. le lieutenant-colonel, chef de légion, Vantilborg, commandant la garde civique de Berchem, comme simple volontaire.

M. le commandant, ayant remarqué son courage et ses connaissances militaires, l'invita à se rendre près l'écluse, entre la flottille et la citadelle, avec un détachement de 70 hommes commandé par un lieutenant, pour y surveiller l'ennemi, qui dans la nuit du 11 au 12 devait effectuer un débarquement ou une sortie de la citadelle ; elle n'eut pas lieu, néanmoins on le doit peut-être à la bonne position et aux mesures qu'avait prises le capitaine Dardenne, qui ont été reconnues pour celles d'un ancien officier expérimenté.

— Le 4<sup>e</sup> d'infanterie, actuellement en garnison à Bruxelles, déploie une activité remarquable et digne d'éloge. Au point du jour les soldats sont sur pied et vont aux exercices, auxquels on les soumet à plusieurs reprises. Hier, ils ont dû présenter à l'inspection leurs fusils entièrement démontés, chaque pièce de batterie a été minutieusement examinée, et a provoqué l'entière satisfaction des chefs. Aujourd'hui nous attachons de l'importance à ces détails de discipline et d'entretien, et nous espérons que tous nos régimens, rivalisant d'activité et d'application, se signaleront par leur progrès aux yeux de la nation, dont les regards les plus attentifs sont aujourd'hui attachés sur l'armée.

GAND, 26 août.

Les bourgmestre et échevins de notre ville viennent de prévenir leurs administrés que tous possesseurs d'armement et d'équipement militaire, abandonnés par les volontaires par suite des derniers événements de la guerre, sont tenus d'en faire la remise à l'hôtel-de-ville, au secrétariat de la régence, endéant les huit jours. Ceux qui resteraient en défaut de faire cette remise seront poursuivis selon toute la rigueur des lois.

— Quelques rassemblemens ont eu lieu le 22 à Ypres, devant la maison de M. Castricque, connu comme orangiste. Ils ont été dispersés sans grande difficulté.

— Comme la ville de Gand possède malheureusement des personnes qui ne comprennent pas le respect dû au droit d'élection, et qu'il devient par conséquent à craindre que les élections pour les chambres ne se fassent à l'aide de la force et sous l'influence des bâtonnettes, comme celles qui ont produit notre régence actuelle ; comme d'ailleurs de pareilles élections sont nécessairement entachées de nullité, nous jugons à propos de rappeler aux ennemis de l'ordre et du repos public certain article du code pénal, conçu dans les termes suivans :

« Lorsque par attroupement, voies de fait ou menaces, on aura empêché un ou plusieurs citoyens d'exercer leurs droits civiques, chacun des coupables sera puni d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus, et de l'interdiction du droit de voter et d'être éligible pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. »

(*Journal des Flandres*.)

Nous avons annoncé hier la nouvelle rupture de l'armistice. Voici une lettre qui confirme ces nouvelles dans toute leur étendue :

*Saint-Nicolas*, 3 août.

Y A-T-IL UN ARMISTICE ?

Les Hollandais viennent de nouveau de violer la trêve. La nuit dernière, ils sont venus, en trois colonnes, attaquer nos avant-postes, à la *Trompe*. Nos gardes civiques les ont repoussés jusqu'à St-Jean-Steen. Ils ont abandonné un de leurs morts : nous n'avons eu ni tués ni blessés. Maintenant que les gardes civiques des autres districts sont renvoyés dans leurs foyers, nos frontières sont entièrement dégarnies, et les habitans s'en inquiètent. Loïn de raccommoier les digues, comme le disent certains journaux, les ennemis mettent des planches devant

les ouvertures pendant les marées basses pour empêcher les eaux d'écouler, de manière que l'inondation augmente de jour en jour. On va encore en barquette de Burcht à Calloo. Le fort Ste-Marie est fortifié ; on le rend pour ainsi dire imprenable. Il semble que le district de St.-Nicolas est hors la trêve. Les victimes de l'inondation se désolent, et les habitans de Calloo se demandent s'ils ne font plus partie de la Belgique que la France protège.

Nous nous sommes plaints hier de ce que, tandis que le roi de Hollande lève des troupes et forme des camps, nos ministres dégarnissent les frontières. La lettre suivante fera voir si nous nous sommes plaints à tort :

*Aux rédacteurs du Journal des Flandres.*

*West-Capelle*, 24 août.

Hier, est parti du Camp-Léopold, le capitaine Vermeulen, de Bruges, avec la pièce d'artillerie dont il s'était servi si heureusement contre nos ennemis. On ne s'entend plus ici à toutes ces mesures arbitraires. On retire tous nos moyens de défense des endroits les plus menacés par les Hollandais, qui ne cessent de se fortifier plus que jamais : en effet, du renfort est encore arrivé à Sainte-Anne et à l'Ecluse, plus de 300 bras s'occupent depuis hier à construire de nouvelles batteries, d'où sous peu nous entendrons peut-être gronder mille bouches de feu. Notre pont coupé n'est gardé que par un poste de 15 hommes ; le reste de la troupe en garnison ici est concentré au village, où l'on garde soigneusement un obusier et une pièce de 6, que nous craignons sous peu nous devoir être enlevés, comme au Camp-Léopold, où l'artillerie est indispensable. Au camp du Hazegras, il est vrai, on a conservé cinq pièces de canon avec leurs caissons ; mais loïn de grossir la troupe, attendu qu'une canonnière s'est approchée de nos batteries (depuis hier matin), on craint de la voir diminuer d'une compagnie. Tout ceci ne peut manquer de jeter l'alarme dans les esprits et de faire appréhender les plus grands désastres, vu la vengeance que l'ennemi veut tirer de la canonnière qu'il s'est vu si honteusement enlever à la journée du 4 de ce mois.

NAMUR, 28 août.

Il est impossible de se faire une idée du mouvement que produisent partout les élections prochaines ; mais on pourrait à peine croire que certains individus cherchent, par tous moyens, à écarter de la représentation l'honorable bourgmestre de notre ville. On compte donc pour rien les services immenses qu'il a rendus à la cause nationale et le zèle patriotique et désintéressé qu'il a déployé en toutes circonstances. On compte pour rien son ardent dévouement à la chose publique et son aversion implacable pour toutes les dilapidations dont il saura arrêter le cours mieux que tout autre député. Nous ne craignons pas de le dire, nous serions curieux de voir les titres de celui qui oserait se mettre en concurrence avec lui ; que celui-là paraisse sur la scène, et nous verrons qui il est. Il y aurait du reste ingratitude de repousser l'homme qui a contribué en grande partie à l'établissement de l'ordre actuel des choses et qui a tant fait, soit au congrès, soit ailleurs, pour les intérêts nationaux. Le collège électoral qui éconduirait un patriote aussi dévoué se déshonorerait à jamais ; mais non, nous en avons l'intime conviction, les électeurs comprendront l'étendue de leurs devoirs, et leur bon sens saura déjouer toutes les intrigues ourdies pour l'exclusion d'un citoyen dont on redoute le patriotisme éclairé, et que l'on ne veut éliminer que parce que l'on sait fort bien qu'il n'est pas une machine que l'on peut faire mouvoir à volonté. Qu'on ne l'ignore pas, le moyen à l'aide duquel on prétend faire échouer sa candidature n'est qu'un misérable prétexte, qui n'a pour but que de cacher le vrai motif, celui de se débarrasser d'un homme indépendant par sa position et son caractère personnel, d'un homme dont le mérite offusque quelques individus et devant lequel toutes intrigues sont impuissantes. M. Brabant, du reste, quoique attaché personnellement au catholicisme, est un véritable ami de la liberté religieuse ; il a prouvé en plusieurs occasions que dans l'administration civile les questions de religion étaient complètement déplacées, et que tous les citoyens devaient être égaux, quelles que soient leurs opinions. Le reproche qu'on lui adresse sur ce point est donc une véritable calomnie, mise en œuvre pour faire des dupes, mais dont les électeurs sauront faire justice. J.

— Aujourd'hui sont arrivés ici deux régimens d'infanterie français, le 7<sup>e</sup> de ligne qui part demain et le 19<sup>e</sup> léger qui demeurera jusqu'à nouvel ordre.

— Le *Courrier de la Meuse* assure que le district de Huy ne saurait faire un meilleur choix que M. Lebeau.

— L'on a répandu et affiché avec profusion, le résultat d'un conciliabule d'électeurs, à l'effet de présenter une liste de candidats pour les chambres ; l'on n'y voit pas figurer les noms de MM. Brabant ni de Labéville !

— On nous écrit de Turin :

L'ambassadeur de France auprès de la cour du Piémont ayant vu que, malgré ses efforts, le roi venait de contracter une alliance avec l'Autriche, parvint à se procurer une copie du traité, et courut au château. Il demanda audience ; le roi n'y est pas, lui répondit-on, et l'ambassadeur de se retirer. Il réitéra sa visite ; même réponse. Enfin il se présenta pour la troisième fois, et, lassé d'une telle manœuvre, il s'écria : Allez dire au roi de Piémont que l'ambassadeur du roi des Français vient demander son passeport. Aussitôt il fut introduit. Vive fut l'entrevue, dit-on. Le roi protesta de son attachement aux Français, assura que rien encore n'était décidé, que les bruits qui circulaient étaient faux. Enfin, pressé de toutes parts, il nia for-



mellement l'existence du traité. Ce fut à ces mots que l'ambassadeur lui présenta la copie, lui dit qu'il allait prévenir son gouvernement, et il laissa le roi terrifié.  
(*Observ. du Hainaut.*)

## EXTERIEUR.

### JOURNAUX HOLLANDAIS.

Le *Staats Courant* du 22 annonce le départ des princesses et princesses de Hollande pour le Brabant-Septentrional, et l'envoi d'une circulaire par le ministre de l'intérieur aux curateurs des établissemens d'instruction supérieure, par laquelle l'ouverture des cours académiques est différée jusqu'au 3 octobre prochain.

Le même journal du 23 contient un arrêté royal, du 9 août, relatif aux travaux du cadastre et la tenue de réunions cantonales à cet effet.

La *Gazette d'Arnheim* parle de préparatifs faits dans plusieurs villes de la Hollande méridionale pour la réception des deux princes et de leurs familles, qui sont allées les rejoindre à Breda.

Le même journal annonce le retour à La Haye du général-major baron Vermeer, de son voyage aux États-Unis de l'Amérique-Septentrionale, où il avait été chargé d'une mission spéciale de la part de son gouvernement.

FRANCE. — Paris, 25 août.

### APERÇU DE NOTRE SITUATION.

La plus grande incertitude règne encore sur les affaires de Pologne : les Russes continuent à occuper tous les environs et à ravager ce pays.

La Belgique se rapproche chaque jour davantage du prince d'Orange. La restauration, qui a toujours été le véritable but des souverains, aura sa réalisation par le fait même d'un vœu du peuple ; de ce peuple qui, las du provisoire, déconcerté par la trahison, amorti par la défaite, ne soupire qu'après le repos, la paix et la sécurité.

L'Angleterre est menacée de retomber sous le joug complet de l'aristocratie. Le ministère de lord Wellington paraît avoir les plus grandes chances de succès. Le bill de la réforme sera ajourné ; et une hostilité évidente se déclarera aussitôt contre notre révolution.

Nous nous trouverons ainsi seuls en présence de tous les ennemis de notre existence sociale.

Au-dedans, le Midi fermente ; aux troubles de Marseille ont succédé déjà, dit-on, les troubles de Nîmes. La Vendée n'attend qu'une occasion. Les patriotes sont partout l'objet d'une rigueur insolite. Plus d'ardeur, plus d'enthousiasme, plus d'union surtout en France ! Le vote sur l'hérédité de la pairie va placer tous les pairs dans un état de lutte ouverte avec ce gouvernement.

Et, dans cette conjoncture, le pouvoir royal, se sentant privé de cette pairie qu'il croit être son meilleur appui, obligé de plier devant la majorité de la chambre élective, dont il se verra bientôt l'instrument, dont il craindra peut-être les envahissemens et les exigences, que fera-t-il ?...

Que chacun se consulte soi-même pour répondre.

Ce qui jusqu'ici a caractérisé la chambre, c'est l'équilibre qui paraît exister entre le parti du ministère et celui de l'opposition. Il n'y a pas eu de majorité lors de la formation du bureau. Il y a eu majorité flottante pour l'adoption des amendemens amenés par la discussion de la réponse à l'adresse. Les élections partielles, qui vont compléter la chambre, décideront sans doute la retraite du ministère ; car les élections multiples appartiennent presque toutes à l'opposition ; et comme il paraît peu probable que depuis le 23 juillet les mêmes élections aient été converties au ministère, l'on peut regarder comme à peu près certaines les nominations suivantes :

M. d'Argenson, à Strasbourg.  
M. Chardel, à Paris.  
M. Félix Desportes, à Marmendes.  
M. Bachelu, au Puy-de-Dôme.  
M. Michel, à Marseilles.  
M. Tarayre, Charente.  
M. Bouchotte, Moselle.  
M. Stourn, à Troye.  
M. Izambert, Eure.  
M. Murat, Lot.  
M. de Corcelle, à Paris.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Ordre du jour du vendredi 26 août.

A midi précis, séance publique.

Développemens des propositions de MM. Jouffroy et Boissy-d'Anglas.  
Discussion de la proposition de M. le général Demarçay.

Organisation des bureaux. (Renouvellement du 26 août 1831.)

1<sup>er</sup>. Bureau. MM. Le général Lafayette, président ; Salverte, secrét.  
2<sup>e</sup>. MM. le baron de Brigode, président ; Gillon, secrétaire.  
3<sup>e</sup>. MM. Béranger, président ; Valout, secrétaire.  
4<sup>e</sup>. MM. le comte Duchâtel, président ; Dugas-Montbel, secrétaire.  
5<sup>e</sup>. MM. Dupont (de l'Eure), président ; Félix Réal, secrétaire.  
6<sup>e</sup>. MM. le comte Delaborde, président ; de Tracy, secrétaire.  
7<sup>e</sup>. MM. Odier, président ; Périer (Camille), secrétaire.  
8<sup>e</sup>. MM. Bignon, président ; Ganneron, secrétaire.  
9<sup>e</sup>. MM. Laffitte, président ; Arago, secrétaire.

— On lit dans le *Temps* cette pièce singulière :

« On nous donne connaissance de la pièce suivante, que son caractère semi-officiel rend très curieuse. »

### ADRESSE AU PEUPLE BELGE.

Peuple magnanime et courageux, ami de votre liberté autant que de votre bien-être et de votre prospérité, ne fermez pas l'oreille à la voix d'un de vos compatriotes qui vous parle avec impartialité et après avoir mûrement réfléchi à votre état actuel. Je n'entre pas dans les motifs qui vous ont portés à faire une révolution, je la crois l'élan d'un peuple fier qui se croit lésé. Vous l'avez faite et soutenue jusqu'à la fin avec ce courage et cette grandeur d'âme que toutes les nations vous reconnaissent ; mais, en la faisant, vous n'avez pas prévu les maux où elle vous aurait entraînés, parce qu'alors vos esprits étaient en effervescence. Maintenant qu'ils sont calmes, que l'agitation est passée et vous permet de raisonner sagement, examiner l'état où vous vous trouvez ; vous vous êtes soustraits à la domination d'un souverain sage, juste, éclairé, que les deux mondes révèrent, pour vous mettre sous la puissance d'un prince qui, je veux le croire, fera pour votre bien-être, mais qui ne s'est pas trouvé, jusqu'au moment de son avènement au trône belge, dans la position de pouvoir donner des preuves de sa sollicitude ; vous étiez réunis avec un état qui faisait prospérer vos manufactures et votre commerce par ses relations coloniales et sa splendeur maritime ; maintenant vous vous trouvez réduits à vous seuls, vos fabrications ne seront point portées chez vos alliés les Français ni les Anglais, qui en regorgent. Elles ne trouveront point un débouché dans l'Allemagne, puisque vous n'êtes plus riverains du Rhin ; vous serez donc réduits à les consommer vous-mêmes, ou à vous borner à la seule industrie agricole. Réunis à la Hollande, vous eussiez joui du bienfait que je venais porter à ma patrie, celui d'étendre son commerce jusqu'à la mer Noire par la construction d'un canal de jonction du Rhin au Danube, que S. M. le roi de Bavière m'a autorisé à faire exécuter, et dont la Hollande et vos voisins seuls ont maintenant tout l'avantage.

Je ne veux pas vous porter à une réaction. Loin de là ; mes vœux sont pacifiques, et toute révolution quelconque est sujette à des désordres et à des malheurs inévitables ; mais que chaque commune ou chaque canton envoie un député au roi que vous avez choisi, et qui vient de jurer de faire tout ce qu'il pourra pour votre prospérité ; que vous lui disiez que c'est maintenant le moment où il doit montrer son dévouement au bien-être général, qu'il se sacrifie pour la patrie qui vient de l'adopter ; qu'il s'adresse à S. M. le roi des Pays-Bas, en le sollicitant d'ouvrir ses bras paternels, de reprendre sous sa domination un peuple qui un moment s'en est écarté ; mais qu'il en obtienne avant tout que nul ne sera inquiété pour les opinions qu'il a manifestées : alors votre roi Léopold aura bien mérité de la patrie, son nom sera immortel dans les pages de l'histoire ; il n'aura fait que paraître, mais il aura répandu le bonheur sur ma patrie : ce sont les vœux de votre tout patriote,

Le commissaire royal de S. M. le roi de Bavière,  
D'HANENS DE PULTE.

Le 26 juillet 1831.

— Hier au soir, M<sup>me</sup> la comtesse Flahaut a eu l'honneur d'être reçue par la reine. Aujourd'hui, M. le maréchal comte Jourdan, pair de France, a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

Le roi a travaillé successivement avec MM. les ministres du commerce, des affaires étrangères et M. le président du conseil.

— L'empereur don Pedro et l'impératrice ont assisté à la représentation de l'Opéra.

— Le dey d'Alger assistera demain vendredi à la représentation de l'Opéra. Le spectacle se composera du *Philtre* et de *l'Orgie*.

— Le bruit a couru aujourd'hui qu'une dépêche télégraphique avait annoncé une grande victoire remportée par les Polonais. Quoique tout fit présumer qu'une bataille décisive devait avoir lieu, nous n'avons rien appris qui confirmât officiellement la nouvelle que chacun accueillait avec joie.

— Il est question parmi un certain nombre de pairs de protester contre l'abolition de l'hérédité de la pairie et la nouvelle loi constitutive de ce corps. Si nous sommes bien informés, c'est M. le maréchal Macdonald qui serait chargé de déposer cet acte dans les mains du roi.  
(*Courrier de l'Europe.*)

— D'après les lettres de Marseille, l'ordre y est rétabli, mais la garde nationale est toujours sur le qui-vive. L'autorité paraît déterminée à sévir énergiquement contre l'équipée carliste.

— Si on posait la question suivante : « Quelles sont les qualités essentielles d'un pair, d'un député, d'un haut fonctionnaire public ? » on ne manquerait certainement point, en répondant, de mettre en première ligne l'indépendance, le désintéressement. La moralité des hommes politiques est-elle donc chose si rare aujourd'hui, qu'il faille avant tout se prémunir contre la corruption, l'intrigue, la vénalité ?

Examinez en effet ce qui se passe sous nos yeux. On veut constituer un pouvoir, comme si un pouvoir se fabriquait par quelques articles de lois ! Préoccupé que l'on est encore assez généralement de la nécessité de je ne sais quel équilibre, ou, pour mieux dire, de l'antagonisme dans l'action gouvernementale, on ne conçoit point qu'on puisse se passer d'une chambre des pairs.  
(*Globe.*)

### JOURNAUX ANGLAIS.

La dernière réunion du parlement, du 23, n'a offert aucun objet d'intérêt général, à l'exception d'une motion, annoncée pour le 5 septembre prochain, dans la chambre des communes, par le co-



Ionel Evans, tendante à demander la communication de pièces officielles concernant l'intervention du gouvernement dans les affaires de la Pologne.

Des discussions sur la dernière élection à Dublin ont absorbé tant de temps, que celles sur le bill de réforme ont dû être renvoyées à la prochaine réunion. Dans la chambre des lords, l'assentiment royal a été annoncé sur environ quarante bills.

Le Courrier anglais saisit l'occasion que lui offrent des extraits de journaux belges, pour insister sur les indemnités que le gouvernement britannique doit réclamer, à l'instar de celui des États-Unis de l'Amérique, du roi de Hollande, à cause des pertes essuyées par des négocians anglais lors du bombardement d'Anvers, en octobre dernier. « Quelle qu'ait été la nature de la provocation de la part des Belges, dit le Courrier, jamais on ne pourra prétendre que la destruction des propriétés anglaises et américaines a dû nécessairement faire partie des hostilités exercées par les Hollandais, surtout quand on considère que les négocians étrangers ont été obligés de mettre leurs marchandises dans l'entrepôt du roi de Hollande.

Le ministre de la Prusse a reçu hier des dépêches de son gouvernement. S. Exc. a expédié deux communications au comte Grey dans la matinée du même jour, et s'est rendue ensuite chez le vicomte Palmerston dans son propre hôtel. L'ambassadeur ordinaire et le ministre extraordinaire de l'Autriche s'étaient également rendus chez lord Palmerston, et les trois ministres y ont tenu une conférence avec sa seigneurie.

Hier, à une heure de relevée, un conseil de cabinet a eu lieu au bureau des affaires étrangères, auquel ont assisté le marquis de Lansdowne, le comte Grey, les vicomtes Melbourne, Palmerston, Godefrichs et Althorp, le comte de Carlisle, l'honorable Charles Grant, sir James Graham, lord Holland, lord John Russell et le duc de Richmond. Les délibérations ont duré jusqu'à 3 heures. Après que ce conseil a été levé, une conférence des ambassadeurs et des ministres a eu lieu chez le vicomte Palmerston, au bureau des affaires étrangères, qui fut de longue durée. Étaient présens : les deux ministres d'Autriche pour une mission spéciale; l'ambassadeur hollandais et le baron van Zuylen de Nyevelt pour une mission spéciale de la part de leur souverain; l'ambassadeur de France; l'ambassadeur et le ministre extraordinaire de Russie, et le ministre de Prusse.

Les ministres d'Espagne et de la Belgique ont eu hier des entrevues avec lord Grey à la trésorerie.

Le duc de Sussex a rendu hier une visite au comte Grey.

(The Times.)

### Nouvelles de Pologne.

Cracovie, le 16 août.

Depuis le 10 du courant, nous n'avons reçu ni nouvelles ni gazettes de Varsovie. Les communications sont toujours interceptées. Hier, à six heures du soir, il est cependant arrivé par estafette une dépêche du camp près Koaskie, ville située à mi-chemin entre Cracovie et Varsovie, en date du 14 août, où on voit que la communication entre Kielor et Cracovie est rétablie, et qu'incessamment elle le sera avec Varsovie.

On a eu plusieurs engagements avec l'ennemi, qui tous sont tournés à notre avantage. Hier encore on a dispersé dans les bois, près de Konskie, un escadron.

(Pruss Staats Zeit.)

La Gazette de Varsovie publie un avis du célèbre docteur Léo, sur les moyens de se garantir du choléra-morbus. Ce médecin, connu par les succès qu'il a obtenus dans le traitement de cette cruelle maladie, déclare avoir observé qu'elle est presque toujours précédée d'une diarrhée rhumatismale qui dure de douze heures à quatre ou cinq jours. Le choléra n'est qu'une modification de la diarrhée rhumatismale ordinaire, produite par des influences atmosphériques et à laquelle se joignent des crampes très-dangereuses. Lorsque cette diarrhée rhumatismale n'est pas négligée, le choléra n'éclate presque jamais. Pour s'en garantir, il n'est donc rien de mieux que de se mettre en garde contre toute espèce de refroidissement: mais aussitôt qu'on aura pris le dévoiement, on devra, dès les premiers indices, se mettre au lit, boire de la tisane de sureau jusqu'à ce que des sueurs s'ensuivent, entretenir ces sueurs en continuant des potions chaudes, et lorsqu'on éprouve des coliques mettre un synapisme chaud sur le ventre. Il faut se tenir, pendant plusieurs jours, au lit, et s'abstenir momentanément de boissons froides et surtout de bière. En suivant cette méthode, on est sûr de n'être pas atteint du choléra.

### POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

— M. le général Belliard et lord Adair sont partis hier matin pour Anvers, afin d'obtenir du général Chassé la cessation des inondations et des hostilités. Si cette dernière tentative dans des formes amicales n'obtient pas le succès que l'on doit en attendre, les représentans de la France et de l'Angleterre sont décidés à parler autrement, au nom de leurs gouvernemens.

— On s'occupe de la formation d'un parc d'artillerie, près du boulevard Waterloo, sur le terrain vague proche la porte de Hall; on répare des affûts et des caissons.

— M. l'abbé Defoer refuse la candidature qui lui était offerte par un grand nombre d'électeurs de Bruges.

— On mande de Custrine :

« Il y a eu ici, depuis le 10, plusieurs morts subites avec des symptômes inquiétans. »

— On écrit de Gand :

Le cabaretier de la Fontaine, place du Lion d'Or, s'est noyé dans le bassin entre les ports d'Anvers et du Sas. On dit qu'il s'est porté à cet acte de désespoir par suite de dérangemens d'affaires occasionnés par la mort d'une personne qui l'aidait de ses moyens.

— Le sieur Dubois nous annonce un assaut d'armes pour dimanche; il est dit dans l'affiche qu'il parera une balle avec son épée. Le prévoyant M. Lebeau aurait dû nous trouver quelques milliers d'hommes de la force de celui-ci pour s'opposer à l'invasion des Hollandais, la victoire nous eût resté. (Émancip.)

### COMMERCE.

Grains et Graines. — MARSEILLE, 12 août. — Les blés sont bien tenus, on a vendu : tuzelle de Provence 46 à 46 50 les 160 litres, Narbonne 44 à 45, Richelle 43 50 à 44, Tanagerock 39 à 40 50, Odessa 34 à 35 50, Bretagne vieux 34 à 36, le tout à la consommation : à livrer, il s'est vendu 7000 charges Richelle, à l'entrepôt, à 33.

A Amsterdam, le 19 août, la graine de colza était cotée de 46 à 49 liv. et celle sur 6 aimes 49 1/2.

Huiles. — A Paris le 29 août, les huiles de colza étaient cotées : disp. 79 50; cour. du mois, 80; 4 dern. mois, 82.

A Amsterdam, le 19 août, les huiles étaient cotées : disp. fl. 44; sept., 42; oct. 42 1/2; nov. et déc., 42 1/2 à 43.

PORT D'ANVERS. — Arrivages du 25 et 26 août.

Le brick français Aimable Anne, cap. Bourhes, ven. de Liverpool avec coton, sucre et cuirs.

Le kof hanovrien Vrouw Letke, capit. Boyer, venant de Londres avec café, ris, cuirs et bois de teinture.

PAIX DES HUILES. — Lille, 24 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza.	16	20	71 f.	"	9 50	9 75
Oeillette.	"	"	88	"	"	"
Id. bon goût.	21	22	93	"	8	"
Lin.	18	20	81	50	14	16 50
Caméline.	18	20	78	"	9	"
Chanvre.	12	"	78	50	9	"
Huile épurée pour quinquets			79	"		
Idem réverbères			77	"		

BOURSE DE BRUXELLES, du 26 août.

Act. de la Société générale	550	A	Lots de Pologne		
1/2 Dette active hollandaise.	36	P	Certificats de Naples	64	178 P
1/2 — inscription de la banque.	38	P	Emp. de Sicile, 1821.	80	P
5 Levée de 12 millions	70	A	" " 1824.	79	P
1/2 Rente remb.	85	1/2 P	Guebhard	63	172 P
4 1/2 Act. de la Soc. de commerce			Rente perp. à Amst.	42	P
5 Métalliques.	81	P	" de 200 p. à Paris.	47	3/4 P

BOURSE D'ANVERS, du 26 août.

Métalliques.	80	1/2 P	" " à Amst.	41	5/8 à 7/8 à 3/4.	A
Lots de 250 fl.	353	N	Anglo-Danois	62		
Certificats de Naples	63	3/4 A	Lots de Pologne.	71		N
Rente perp. Esp <sup>le</sup> à Paris.			Emprunt de 12 millions	72		à 73.

Bourse de Paris, du 25 août. — Rentes 5 p. 070 au compt., jouiss. du 22 mars 1830, 88 fr. 50 c. — Rentes 3 p. 070, jouissance du 22 juin 1830, 57 fr. 35 c. — Act. de la banque, 1510 fr. 00 c. — Certif. Falcouet, 67 fr. 60 c. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 62 fr. 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 47 fr. 00. — Emprunt d'Haïti, 190 fr. 00 c. — Emprunt de France, 1831, 88 fr. 30.

Fonds publics de Londres, du 22 août. — Consolidés 81 7/8.

Cours de Vienne, du 16 août. — Métal, 75 3/4; a ct. de la banque, 934.

### ANNONCES.

1217.

Avis au public.

M. Delbecq, notaire, prévient qu'il fera procéder, mardi, 6 septembre prochain, à la recette de M<sup>me</sup> Wodon-Gerard, à la vente publique des matériaux, provenant des deux maisons lui appartenantes, situées rue des Moulins, à Namur, écroulées par suite des travaux de la canalisation de la Sambre et démolies par ordre supérieur. Lesdits matériaux consistent en plusieurs poutres, chevrons, rampes d'escalier et portes, fer, plomb, ardoises, tuiles, pavemens, pierres de taille, briques et autres objets.

Cette vente aura lieu ledit jour, à une heure et demie de relevée, très-précise, près le terrain, selon les marchés qui seront désignés, conformément aux conditions pour lors à déclarer.

Que l'un avertisse l'autre.

1216. Beaux peupliers du canadas à vendre, à Waret-la-Chaussée.

Lundi, 5 septembre, à une heure, les propriétaires exposeront en vente publique 115 beaux peupliers du canadas, croissans dans la grande prairie, joignant le château de Waret.

Cette vente se fera au pied des arbres et à crédit, parmi caution connue.

1214. Ferme et terres situées à Cortil-Noirmont, près de Gembloux, à louer.

Lundi, 29 août 1831, à midi précis, chez le sieur Renquet, cabaretier à Noirmont, on exposera en location à la recette de M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur, et par le ministère de M<sup>re</sup> Becquevort, notaire à Perwez, la ferme appelée la Basse-Cour, du château de Noirmont, avec ses dépendances, occupée par M. Fossé, avec 27 bonniers de terres et une pièce, et 50 bonniers de terres en plusieurs pièces qui seront louées en détail; le tout situé à Cortil-Noirmont et à Ernage.

Les personnes qui désiraient voir les propriétés à louer et la désignation des portions, sont priées de s'adresser au sieur Baré, garde-champêtre à Noirmont.

On peut prendre connaissance du cahier des charges de cette location, chez lesdits notaires Delvigne et Becquevort.